

# RECUEIL DE GESTION

# POLITIQUE



Commission scolaire des Draveurs

*Découvrir, grandir, devenir*

**SECTEUR**

**Section générale**

**SUJET**

**DISTRIBUTION DE FEUILLETS, DÉPLIANTS ET CIRCULAIRES  
PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DES DRAVEURS**

**IDENTIFICATION**

**CODE : 49-12-01**

**PAGE : 1 de 2**

**RÉSOLUTION NO :**

**AMENDEMENT NO :**

**DATE**

**SIGNATURE**

C092-0602

C063-1011

2010-11-15

Original signé par  
la présidence

## 01) RÉFÉRENCE

Politique Information et communication.

## 02) OBJECTIFS

Déterminer les paramètres concernant la distribution de tels documents.

## 03) CONDITIONS D'APPLICATION

- 1) L'autorisation de distribuer des feuillets, dépliants et circulaires dans tous les établissements de la Commission scolaire des Draveurs est accordée aux conditions suivantes:
  - a) feuillet d'information à caractère éducatif, culturel ou récréatif;
  - b) d'intérêt communautaire;
  - c) n'exigeant aucune réponse;
  - d) n'ayant aucune fin commerciale et respectant la *Loi sur la protection du consommateur* et le règlement d'application de cette Loi;
  - e) à but non lucratif;
  - f) présenté à la Direction générale par l'organisation, dans sa forme finale, 5 jours avant sa transmission aux directions d'établissement ;
  - g) autorisée par la Direction générale;
  - h) la direction d'établissement peut, à moins d'avis contraire de la Direction générale, en refuser la distribution.

2) L'autorisation de distribuer des feuillets, dépliants et circulaires dans un établissement ou plusieurs établissements de la commission scolaire est accordée aux conditions suivantes:

les critères du point 1) a) à e) s'appliquent;

f) présenté à la direction d'établissement par l'organisation, dans sa forme finale, 5 jours avant sa distribution et laissé à la discrétion de la direction d'établissement;

g) autorisée par la direction d'établissement.